



## **NOTE CONCEPTUELLE**

### **Conférence « Trois décennies de statistiques relatives à la criminalité et à la justice pénale en Europe : méthodes, tendances et impact sur l'élaboration des politiques »**

(22-23 mars 2021)

Cette Conférence vise à réunir les chercheurs, les praticiens et les responsables des politiques pendant deux jours et quatre sessions.

La première session de la Conférence sera consacrée à la présentation de la sixième édition du Recueil européen de statistiques sur la criminalité et la justice pénale. Il s'agit du dernier résultat d'un projet lancé par le Conseil de l'Europe au milieu des années 1990 et poursuivi ensuite par un groupe d'experts en criminologie comparative. Dans le cadre de ce projet, près de trente années de données et de métadonnées ont été recueillies relatives à la police, aux poursuites, aux condamnations, aux prisons et à la probation, ainsi que des données provenant d'enquêtes sur les victimes de la criminalité.

La deuxième session se concentrera sur les problèmes méthodologiques liés à toute comparaison de la criminalité entre les pays et sur la manière dont ils pourraient être contenus. Un accent particulier est mis sur la manière dont ces comparaisons sont utilisées à mauvais escient par la presse et parfois même par des spécialistes.

La troisième session a deux objectifs principaux. Premièrement, elle présente les deux rapports finaux du projet LINCS (Relier les statistiques pénitentiaires au système de justice pénale), cofinancé par la Commission européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe et l'Université de Lausanne. Les rapports analysent le lien entre les tendances des statistiques sur les condamnations et les prisons ainsi que l'influence potentielle des définitions des infractions sur les taux d'incarcération. Cela permet de relier ce projet de recherche aux *Statistiques pénales annuelles du Conseil de l'Europe (SPACE)*, qui sont collectées depuis 1983. Ensuite, au cours de la session, les tendances de la criminalité au cours des trente dernières années et leurs explications possibles seront discutées.

Enfin, la quatrième session se concentre sur la manière dont les données collectées par les chercheurs et les institutions européennes, telles que le Conseil de l'Europe, l'Union européenne et les Nations Unies, peuvent être utilisées par les décideurs politiques en matière de criminalité et aider à mettre en œuvre des recherches fondées sur des données probantes. L'objectif est de montrer comment les données peuvent guider des politiques efficaces qui réduisent la criminalité et augmentent la sécurité dans le respect des droits de l'homme.